

**Ecole maternelle Saint Gence**  
**Conseil d'école extraordinaire « Rythmes scolaires »**  
**Jeudi 18/01/2018**

Ouverture de séance à : 18h05

**Présent** : Les enseignantes : Mmes Roques et Silou ; la directrice : Mme Le Barrier

La mairie : M Delhoume et Mme De Angeli

Les parents élus : Mmes Nicard et Petitjean G, Mrs Aubert et Chevreuil

**Excusés** : Mme Le Petit, DDEN, IEN

1. Rappel de la raison de cette convocation par la directrice : vote pour donner son avis sur les rythmes scolaires
2. Rappel de la mise en place de la loi sur le changement des rythmes scolaires par le maire.

Regrets exprimé d'avoir à se positionner quant à cette question qui relèverait plutôt d'une décision gouvernementale.

3. Tour de table des arguments portés par chacun :

-Tous les participants étaient d'accord sur le bien-fondé de la réforme des rythmes tendant à respecter davantage le rythme de l'enfant en privilégiant le travail sur les matinées ;

-les arguments en faveur du maintien à 4,5 jours étaient :

→ la loi impose 4,5 jours ; l'organisation à 4 jours étant une dérogation sur le principe de base ;

→les études sur la chronobiologie montrent que les enfants sont plus réceptifs aux apprentissages les matins ;

→ une réflexion et une organisation ont été mises en place par la municipalité, avec des tâtonnements et des essais dans un premier temps, avec améliorations lorsque c'était possible ; le retour en arrière n'est pas sans conséquence ;

→la question du questionnaire parents sur l'éventuel coût des TAP aurait influencé les réponses des parents en faveur d'un retour à 4 jours, alors que s'ils avaient su que ce serait gratuit, ils auraient probablement plus voté pour 4,5 jours ;

-les arguments en faveur du retour à 4 jours étaient :

→une loi qui proposait la réduction du temps scolaire sur la journée était très pertinente ; il aurait fallu qu'elle soit généralisée aux écoles privées et que des dérogations ne soient pas envisageables pour espérer que la société civile puisse évoluer dans le même sens, or ce n'est pas le cas ni au niveau national, ni même au niveau d'un territoire puisque chaque commune peut faire un choix différent ;

→la journée d'école n'a été réduite que d'un quart d'heure, le temps de collectivité est tout aussi long avec une fréquentation très importante des enfants en garderie le soir ;

→les élèves de maternelle sont très énervés le jeudi, ce qui n'est pas profitable aux apprentissages et le vendredi, ils sont fatigués ;

→la pause du mercredi matin, même si certains enfants se retrouvaient quand même en collectivité, permettait d'être davantage dans les apprentissages le jeudi matin ;

#### 4. Vote

	Nombre de voix en faveur du maintien à 4,5 jours	Nombre de voix en faveur du retour à 4 jours
Municipalité	2	0
Représentants des parents	2	1
Enseignantes	0	3
Totaux	4	4

#### 5. Résultats

### EGALITE DES VOIX EN FAVEUR DU MAINTIEN A 4,5 JOURS ET DU RETOUR A 4 JOURS

#### Conséquence :

- **Le Conseil d'école n'a pas d'avis tranché sur la question des rythmes scolaires ;**
- **Il n'y a pas consensus entre le choix de la municipalité et le vote exprimé au Conseil d'école.**
- **Un retour à 4 jours ne sera pas sollicité par la municipalité auprès de l'inspection académique.**

#### 6. Horaires de l'école

La municipalité informe :

- que même si les rythmes scolaires restent sur 4,5 jours, la question des horaires de l'école peut être discutée ;
- que le choix des horaires de l'école peut se faire indépendamment de l'organisation du ramassage scolaire ;
- que le SIEPEA va devoir réorganiser les TAP en fonction de ce qui se décidera sur les horaires scolaires ;
- que le choix des horaires et l'organisation des TAP, devront faire l'objet d'une consultation avec les différents partenaires de l'école (parents, enseignants).

#### 7. Remarques

Une question sur la mise en place d'un véritable accueil de loisirs à partir de la fin des heures scolaires a été posée. Cela permettrait d'obtenir des subventions, d'avoir un taux d'encadrement conventionné, de proposer des activités plus nombreuses, de mettre en place les 3h de TAP préconisés dans la loi, de finir les journées d'école encore un peu plus tôt. La mairie s'engage sur une réflexion.

Une question a été soulevée quant à la représentativité du vote des parents élus vis-à-vis du retour des parents sur le questionnaire (49,2% des parents pour 4 jours, 47,6% des parents pour 4,5 jours avec 75% de participation des parents → 2 votes pour 4,5 jours et 1 vote pour 4 jours). *La réponse apportée par les représentants de parents d'élèves est la suivante : le résultat de 49.2% de parents favorable au retour à 4 jours est à nuancer car probablement beaucoup de parents ont fait ce choix à cause du coût des TAP qui était indiqué dans le questionnaire. Il n'y a qu'une seule voix d'écart entre retour à 4 jours et maintien à 4,5 jours. On sait aujourd'hui que les TAP seront gratuits pour les parents. Le résultat du questionnaire aurait été différent avec cette information et probablement que le maintien à 4,5 j aurait été majoritaire.*

Annexe au présent procès verbal : synthèse des réponses au questionnaire distribué aux parents d'élèves en décembre 2017.

Fin de séance à : 19h36

Secrétaire de séance : Mme Le Barrier

Présidente de séance : Mme Le Barrier